

Convocation des Elus  
 le : **13 AVR. 2018**  
 Délibération affichée,  
 rendue exécutoire,  
 après transmission au  
 Contrôle de la Légalité  
 le : **21 JUIN 2018**

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
 YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 31 mai 2018

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 (BUDGET PRINCIPAL)  
 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
 YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Accusé de réception en préfecture  
 078-200062081-20180531-2018-EPI-CA67-1-  
 DE

Date de télétransmission : 22/06/2018  
 Date de réception préfecture : 22/06/2018

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Vu l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 votée lors de la séance de ce jour,

Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget principal 2018 votée lors de la séance de ce jour,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission des finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

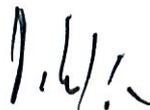
APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE** : Est approuvé le budget principal supplémentaire pour l'exercice 2018 de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	160 000 €	1 811 317,44 €
Recettes :	160 000 €	1 811 317,44 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental  
Yvelines / Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN  
Président du Conseil départemental  
des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20180531-2018-EPI-CA67-1-  
DE  
Date de télétransmission : 22/06/2018  
Date de réception préfecture : 22/06/2018